



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrieologie légale

APPROVAL No. N° D'APPROBATION

S.WA-3276

MAR 11 1986

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of
the Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir
statutaire du Ministre de Consommation
et Corporations à la demande de:

Aurora Scale Manufacturing Limited
P.O. Box 545, 230 Edward Street
Aurora, Ontario
L4G 3L6

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Low Profile Pit or Pitless Electronic
Truck Scale/Balance surbaissé
électronique, avec ou sans fosse, pour
camion.

Aurora Scale Mfg., Ltd.
Aurora, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANCE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

ELC 1070-80-4
ELC 1270-80-4

80 tons/tonnes
or metric equivalent / ou l'équivalent
métrique.

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect, identi-
cal to that described in the informa-
tion submitted and are typified by the
sample(s) submitted by the applicant
for evaluation for approval in accor-
dance with sections 14 and 15 of the
Weights and Measures Regulations. The
following is a summary of salient
features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

This device is a full load cell truck scale weighbridge. It can be used with any compatible electronic indicator of an approved type.

The bridge is comprised of two main steel beams and cross beams which together form a grid frame. Concrete, steel or wood may be used for the deck. The weight is sensed by double ended shear beam load cells mounted on fixed stands. The load is transferred from the deck to the load cells using a self centering link and pin arrangement. Excessive movement of the bridge is prevented by adjustable bumper bolts at each end. The load cells are mounted inboard of the main girders.

The devices listed on this approval were previously listed on Notice of Temporary Approval S.WA-T329.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'un pont-bascule pour camions, à cellules de pesage, qui peut être employé avec tout indicateur électronique compatible, de type approuvé.

Le pont est composé de deux poutres maîtresses en acier, combinés à des traverses pour former une structure grillagée. Le tablier peut être en béton, en acier ou en bois. Le poids est capté par des cellules de pesage de cisaillement fixées à des supports rigides. La charge est transmise du tablier à la cellule par l'intermédiaire d'un dispositif auto-centreur de liaison à anneau et goupinne. Des boulons de butée, fixés à chacune des extrémités du pont, limitent son déplacement. Les cellules de pesage sont placées à l'intérieur des poutres maîtresses en acier.

Les appareils mentionnés dans le présent avis d'approbation étaient auparavant énumérés sur l'avis d'approbation temporaire S.WA-T329.

<u>MODEL NUMBER</u>	<u>SIZE</u>	<u>CAPACITY*</u>	<u>SECTIONS</u>	<u>LOAD CELL RATING</u>
<u>N° de modèle</u>	<u>Dimensions</u>	<u>Capacité*</u>	<u>Sections</u>	<u>Cap. nominale des cellules de pesage</u>
ELC 1070-80-4	10'x70'	80	4	50 000 lb OR/ou
ELC 1270-80-4	12'x70'	80	4	60 000 lb

*or metric equivalent.

*ou l'équivalent métrique

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

File Number / Numéro de dossier:
O6922-A364-15

MAR 11 1986